

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5470**

concernant la nomination de deux (2) étudiants au conseil d'administration de l'Université

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** qu'il y a actuellement deux postes (étudiants) à combler au sein du conseil d'administration;

**ATTENDU** l'article 32 c) de la Loi sur l'Université du Québec concernant la composition du conseil;

**ATTENDU** les articles 4.1 d) et 4.2 du Règlement de régie interne de l'UQO;

**ATTENDU** l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants qui confère à une association étudiante accréditée le pouvoir de nomination des représentants étudiants au sein des instances statutaires notamment;

**ATTENDU** les deux désignations d'étudiants faites par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO), tel qu'il appert de l'extrait de résolution de la séance du 15 mai 2012 du comité exécutif de l'Association;

**ATTENDU** l'avis produit par le secrétaire général et communiqué au conseil d'administration, le 22 octobre 2007, à l'effet que la procédure de décret gouvernemental ne serait pas requise pour la seule nomination des étudiants et que cette opération peut être valablement avalisée par le conseil d'administration lui-même;

**ATTENDU** que les personnes proposées par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger, à la suite des vérifications effectuées dans ce sens par le secrétariat général et confirmant qu'elles sont toutes les deux dûment inscrites à l'Université;

**ATTENDU** la recommandation du secrétaire général et les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Frédérique Délisle,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Sébastien Brunet et monsieur Arnaud de Bastiani à titre de membres du conseil d'administration de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 12 juin 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5471**

concernant des modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les modifications apportées en décembre 2010 par les trois organismes subventionnaires fédéraux de la recherche (CRSH, CRSNG et IRSC) à l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains 2010 (EPTC2)*;

**ATTENDU** l'avis reçu des trois organismes subventionnaires qui exigent que les établissements aient mis en place une politique ou des procédures organisationnelles qui concernent l'éthique de la recherche avec des êtres humains et qui sont conformes à l'EPTC2;

**ATTENDU** le projet de modification de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* élaboré par les membres du Comité d'éthique de la recherche;

**ATTENDU** les explications du président du Comité d'éthique de la recherche;

**ATTENDU** la résolution 300-CE-2221 adoptée par la commission des études lors de sa réunion du 31 mai 2012;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Denis Dubé,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet révisé de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5472**

concernant l'adoption des modifications à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de modifications de la *Politique relative aux prix et aux distinctions*;

**ATTENDU** la nécessité, après deux ans d'application, d'adapter et de modifier certaines dispositions de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* en vue de faciliter son application;

**ATTENDU** que les modifications ont principalement pour objectif de préciser les mandats du comité de sélection chargé de recommander des récipiendaires pour l'attribution des distinctions honorifiques et de modifier un des critères d'admissibilité de la distinction *Bénévole d'honneur*;

**ATTENDU** les explications du secrétaire général et la recommandation du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les modifications proposées à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 362-CA-5473

concernant la modification de l'offre d'admission des programmes de baccalauréat (7127) et de certificat en administration (4122)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de modification des programmes de baccalauréat (7127) et de certificat en administration (4122) donnant suite au dossier d'évaluation du programme de *Baccalauréat en administration (7127)*;

**ATTENDU** la résolution 300-CE-2213 adoptée lors de la 300<sup>e</sup> réunion de la commission des études, tenue le 31 mai 2012;

**ATTENDU** l'évolution de l'implantation des programmes de premier cycle en administration à Saint-Jérôme;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Arnaud de Bastiani, appuyée par madame Dominique Toupin,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RETIRER** le contingentement à Saint-Jérôme aux trimestres d'hiver au certificat en administration (4122) à compter de l'hiver 2013;

**D'OUVRIER** sans contingentement, à compter de l'hiver 2013, à temps complet et à temps partiel, les admissions au baccalauréat en administration (7127) à Saint-Jérôme pour les étudiants détenant un certificat en administration (4122) de l'UQO sans assurer l'accès à l'ensemble des concentrations;

**DE RETIRER** le contingentement à Saint-Jérôme aux trimestres d'automne pour le baccalauréat en administration (7127) et le certificat en administration (4122) à compter de l'automne 2013;

**DE CONFIRMER** que la concentration en systèmes d'information de gestion et la concentration en gestion internationale seront offertes à Gatineau seulement de même que le cheminement COOP;

**DE MODIFIER** les conditions d'admission du baccalauréat en administration (7127) en lien avec la précision apportée aux exigences en mathématiques préparatoires ainsi que le retrait de la base d'admission adulte.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5474**

concernant la suspension temporaire des admissions au certificat en cybermuséologie (4742)  
et l'arrêt de l'offre de la mineure en cybermuséologie (8742)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 300-CE-2216 adoptée par la 300<sup>e</sup> réunion de la commission des études, tenue le 31 mai 2012;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions au certificat en cybermuséologie (4742) à compter du trimestre d'automne 2013;

**DE SUSPENDRE** l'offre de la mineure en cybermuséologie (8742).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 362-CA-5475

concernant la modification des règles encadrant la composition des conseils de module et des comités de programme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 2.4.2 du Régime des études de premier cycle et l'article 14.17 du Régime des études de cycles supérieurs;

**ATTENDU** l'importance d'avoir au moins un membre socio-économique au sein des conseils de module et des comités de programme;

**ATTENDU** la résolution 300-CE-2220 adoptée lors de la 300<sup>e</sup> réunion de la commission des études, tenue le 31 mai 2012;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** l'article 2.4.2 du Régime des études de premier cycle de la manière suivante :

**2.4.2 Composition**

Le Conseil de module est composé d'au moins trois (3) et d'au plus six (6) membres du personnel enseignant parmi lesquels le directeur de module, d'un nombre égal d'étudiants, ainsi que de personnes extérieures à l'Université dont le nombre doit être **égal ou** inférieur au quart du nombre total d'étudiants et de professeurs. Les membres sont désignés à compter du 15 octobre de chaque année pour un an selon la procédure prévue aux articles 2.4.5, 2.4.6, 2.4.7 et 2.4.8 du présent Règlement.

**DE MODIFIER** l'article 14.17 du Régime des études de cycles supérieurs de la manière suivante :

***Composition d'un comité de programme***

14.17 Le comité de programme est composé d'au moins deux (2) et d'au plus cinq (5) membres du personnel enseignant incluant le responsable de programme œuvrant ou ayant œuvré au programme au cours des trois dernières années, d'un nombre égal d'étudiants, ainsi que de personnes du milieu socio-économique dont le nombre doit être **égal ou** inférieur au quart du nombre total d'étudiants et de professeurs.

Le doyen ou son représentant peut participer aux réunions avec droit de parole sans droit de vote.

**DE CONFIRMER** que les décisions prises au cours des années par des conseils de module ou des comités de programme dont le nombre de membres externes était égal au quart du nombre de membres professeurs, personnes chargées de cours et étudiants ne peuvent être remises en question sur la base d'un non-respect des règles de composition.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5476**

concernant la modification des programmes de premier cycle en sciences sociales de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 298-CE-2208 de la commission des études;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions à temps partiel au trimestre d'été à la majeure en histoire (6850), à la majeure en sociologie (6140) et à la majeure en science politique (6120);

**D'OUVRIER** les admissions à temps partiel au trimestre d'été au baccalauréat en sciences sociales, concentration communication (7649), au certificat en médias de l'information et des communications (4045) et au certificat en communication publique (4496).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5477**

concernant l'adoption du protocole d'entente concernant le programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers offert dans le cadre du partenariat entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers;

**ATTENDU** le protocole d'entente entre les établissements partenaires;

**ATTENDU** la résolution 2010-2-AG-R-28 de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec concernant l'entente relative à l'offre conjointe du programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers;

**ATTENDU** l'annexe administrative qui est conséquente aux articles 3, 8 et 9 du protocole d'entente établissant les modalités de collaboration entre les établissements partenaires;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le protocole d'entente concernant le programme de maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers offert dans le cadre du partenariat entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

**D'ADOPTER** l'annexe administrative qui est conséquente aux articles 3, 8 et 9 du protocole d'entente établissant les modalités de collaboration entre les établissements partenaires;

**DE MANDATER** le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général pour signer ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5478**

concernant une modification au mode de nomination, des directions de département, des directions de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs ainsi qu'à un ajustement aux régimes des études en lien avec le rôle du doyen des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 2 du Régime des études de premier cycle concernant les organismes de premier cycle;

**ATTENDU** l'article 14 du Régime des études de cycles supérieurs concernant l'organisation des cycles supérieurs;

**ATTENDU** le Règlement concernant l'élection des directeurs de département;

**ATTENDU** le document « Regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes » adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2011 (352-CA-5342);

**ATTENDU** l'intérêt à favoriser une implication la plus large possible des professeurs dans les enjeux entourant la santé des programmes d'études;

**ATTENDU** l'intérêt à baliser les rôles officiels du doyen des études et du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en matière d'interprétation et d'application des régimes des études;

**ATTENDU** le projet de modification du Régime des études de premier cycle;

**ATTENDU** le projet de modification du Régime des études de cycles supérieurs;

**ATTENDU** le projet de Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs;

**ATTENDU** l'ouverture des admissions au nouveau programme de Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers;

**ATTENDU** le projet de regroupements des programmes par unité;

**ATTENDU** l'avis favorable de la commission des études (300-CE-2217);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Christiane Carle,

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 362-CA-5478**

concernant une modification au mode de nomination, des directions de département, des directions de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs ainsi qu'à un ajustement aux régimes des études en lien avec le rôle du doyen des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** le Régime des études de premier cycle conformément au projet soumis;

**DE MODIFIER** le Régime des études de cycles supérieurs conformément au projet soumis;

**D'ABROGER** le Règlement concernant l'élection des directeurs de département;

**D'ADOPTER** le Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs tel que présenté;

**D'ADOPTER** le document « Regroupements des programmes par unité » présenté, lequel remplace le document « Regroupements des programmes de cycles supérieurs par responsable de programmes et par comité de programmes » adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2011 (352-CA-5342).

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5479**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « adaptation scolaire au secondaire »;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 16 et 22 mai 2012;

**ATTENDU** l'extrait UQO-DSE-10-114-756 du procès-verbal de la 114<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 28 mai 2012, recommandant l'embauche de madame Julie Bergeron;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Julie Bergeron;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Julie Bergeron à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « orthopédagogie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

**DE RENDRE** le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Julie Bergeron.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5480**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « didactique des mathématiques au secondaire »;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 15 mai 2012;

**ATTENDU** l'extrait UQO-DSE-10-114-755 du procès-verbal de la 114<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 28 mai 2012, recommandant l'embauche de madame Nathalie Anwandter-Cuellar;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Nathalie Anwandter-Cuellar;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Nathalie Anwandter-Cuellar à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « formation pratique et didactique » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

**DE RENDRE** le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Nathalie Anwandter-Cuellar.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5481**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier en informatique;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 28 mars 2012;

**ATTENDU** la résolution INF2700 du procès-verbal de la 250<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 4 avril 2012 concernant l'embauche de madame Ana-Maria Cretu à titre de professeure régulière;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Ana-Maria Cretu;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** l'embauche de madame Ana-Maria Cretu à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 12 juin 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Ana-Maria Cretu.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5482**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de relations industrielles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « relations du travail »;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 29 mai 2012;

**ATTENDU** la résolution DRI-31-05-12-985 du procès-verbal de la 230<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département de relations industrielles tenue le 31 mai 2012, recommandant l'embauche de madame Louise Boivin;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Louise Boivin;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Louise Boivin à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « relations du travail, syndicalisme et sociologie du travail » au Département de relations industrielles, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

**DE RENDRE** le renouvellement de contrat de madame Louise Boivin, à titre de professeure régulière au Département de relations industrielles, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Louise Boivin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5483**

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences comptables

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur régulier en comptabilité de management et contrôle de gestion;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de sélection en date du 6 juin 2012;

**ATTENDU** la résolution 231-DC-912 de la réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences comptables tenue le 8 juin 2012 recommandant l'embauche de monsieur Jacques Bertrand à titre de professeur suppléant;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Jacques Bertrand;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** l'embauche de monsieur Jacques Bertrand à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « certification et contrôle de gestion » au Département des sciences comptables, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminant le 30 avril 2014;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Jacques Bertrand.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5484**

concernant les ajustements requis en vue d'accueillir des étudiants provenant de cégeps dont les cours de l'année scolaire 2011-2012 se termineront en septembre 2012

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la Loi 78;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'assurer l'accessibilité de ses programmes d'études;

**ATTENDU** l'importance d'assurer l'accès aux programmes de premier cycle de l'UQO à tous les étudiants qui terminent des études collégiales et qui sont admis dans les différents programmes offerts à Saint-Jérôme et à Gatineau;

**ATTENDU** que plusieurs candidats admis à l'UQO vont terminer leurs études collégiales au mois de septembre 2012 compte tenu des mouvements étudiants qui ont conduit à une prolongation des années scolaires dans plusieurs cégeps de la région de Montréal;

**ATTENDU** la distribution inégale des candidats répondant à cette caractéristique en fonction des différents programmes de l'UQO;

**ATTENDU** l'importance de préserver les conditions d'études les plus normales possibles aux étudiants de l'UQO qui sont en situation de poursuite d'études;

**ATTENDU** en conséquence l'intérêt de pouvoir commencer les cours du trimestre d'automne, de façon générale, selon le calendrier universitaire déjà approuvé;

**ATTENDU** que les candidats complétant des études en septembre pourront être disponibles pour commencer des cours au début d'octobre 2012;

**ATTENDU** la possibilité d'offrir un certain nombre de cours sur une période réduite de 12 semaines, permettant à ces étudiants de poursuivre un trimestre d'études à temps complet;

**ATTENDU** que pour arriver à cette fin, l'Université doit utiliser un horaire prolongé au-delà de la fin prévue du trimestre d'automne 2012 et qu'en conséquence, il y a lieu de prolonger la durée du trimestre;

**ATTENDU** que, dans un tel contexte, les cours débutant en octobre ne pourront pas comporter une semaine d'études;

**ATTENDU** les consultations menées par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès des directions de module;

**ATTENDU** que les étudiants qui complètent un DEC en soins infirmiers en septembre 2012 ne pourront pas se soumettre à l'examen de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec avant l'hiver 2013;

**ATTENDU** que dans certains secteurs où le nombre de candidats concernés est très faible et où la nature des activités le permet, des mesures spéciales d'intégration en cours de trimestre pourront être mises en place;

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5484**

concernant les ajustements requis en vue d'accueillir des étudiants provenant de cégeps dont les cours de l'année scolaire 2011-2012 se termineront en septembre 2012

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la recommandation de la commission des études (301S-CE-2222);

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** le calendrier universitaire 2012-2013 afin :

- que le trimestre d'automne se termine le 23 décembre 2012;
- d'accueillir les étudiants issus des cégeps dont l'année scolaire se terminera en septembre 2012, les cours requis pour assurer le cheminement de ces étudiants commencent en octobre 2012 sans comporter de semaine d'études;
- d'apporter les ajustements requis au calendrier universitaire afin de permettre aux étudiants inscrits aux cours débutant en octobre 2012 de bénéficier des périodes habituelles en ce qui a trait aux modifications d'inscription;
- d'accepter, pour les nouveaux étudiants admis à l'automne 2012 au programme de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC), un sursis d'un trimestre additionnel pour satisfaire à l'exigence de réussite de l'examen de l'Ordre professionnel des infirmières et des infirmiers du Québec.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5485**

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2013-2014

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 6 du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire »;

**ATTENDU** l'article 4 du Régime des études de premier cycle et l'article 1.8 du Régime des études de cycles supérieurs de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

**ATTENDU** le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013;

**ATTENDU** la résolution 295-CE-2201 adoptée par la commission des études du 22 mars 2012;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2013-2014;

**DE FIXER** la date retenue pour la semaine d'études du trimestre d'hiver 2014 en fonction du moment retenu pour la semaine de relâche scolaire des niveaux primaire et secondaire de la façon suivante :

- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent la même semaine, de retenir ce moment pour la semaine d'études de l'UQO;
- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent des semaines différentes, que la question soit soumise à nouveau au conseil d'administration après avoir fait l'objet d'une recommandation spécifique de la commission des études.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5486**

concernant la nomination des membres au comité de santé, sécurité et prévention

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 239-CA-3409 approuvant la Politique de santé, sécurité et prévention;

**ATTENDU** l'article 8.3 de la Politique de santé, sécurité et prévention;

**ATTENDU** la recommandation des syndicats et associations;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Dominique Toupin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres du comité de santé, sécurité et prévention :

#### **pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> juin 2012 et se terminant le 30 avril 2014 :**

M. Denis Brochu, Syndicat des professeures et professeurs  
M<sup>me</sup> Line Blais, Syndicat du groupe professionnel  
M<sup>me</sup> France Fouquette, Association des cadres  
M. Marc-André De Blois, Association du personnel administratif  
M. Antonin Bouret, Association générale des étudiants (étudiant au premier cycle)  
M. Michel Saydé, Association générale des étudiants (étudiant aux cycles supérieurs);

#### **pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> juin 2012 et se terminant le 30 avril 2013 :**

M<sup>me</sup> Caroline Cyr, Syndicat des chargées et chargés de cours  
M<sup>me</sup> Odette Rochefort, Syndicat du personnel de soutien.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 362-CA-5487

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour l'aménagement du sous-sol – phase 2 au Campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

**ATTENDU** l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'augmentation de clientèle au campus de Saint-Jérôme;

**ATTENDU** l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 7 mai 2012 au 28 mai 2012;

**ATTENDU** l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que l'entreprise Banexco Inc. a soumis le meilleur prix;

**ATTENDU** la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Délisle,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat de construction pour l'aménagement du sous-sol - phase 2 au campus de Saint-Jérôme à l'entreprise Banexco Inc. au montant de 294 700 \$ (montant avant les taxes);

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5488**

concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1<sup>er</sup> juin 2012

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les articles 4 et 7 de la Loi sur l'Université du Québec;

**ATTENDU** la recommandation du Comité réseau sur les assurances collectives relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives;

**ATTENDU** la résolution 2012-5-AG-R-67 adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 30 mai 2012;

**ATTENDU** que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurance collective réseau;

**ATTENDU** qu'il est de la juridiction du conseil d'administration de ratifier ce renouvellement de contrat;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Claude Chénier,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les propositions de renouvellement des contrats d'assurance collective de Desjardins Sécurité financière et de Financière Manuvie pour l'année 2012-2013 et les ajustements de primes en découlant;

**DE PRENDRE ACTE** de l'adoption de la proposition visant à accorder, pour la période visée par le renouvellement, un congé partiel de 40 pour cent de la prime en assurance vie de base;

**DE RATIFIER** le renouvellement des contrats précités et de transmettre copie de cette résolution au secrétaire général de l'Université du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5489**

concernant la nomination de six (6) étudiants à la commission des études de l'Université

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** qu'il y a actuellement six postes (étudiants) à combler au sein de la commission des études;

**ATTENDU** l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

**ATTENDU** l'article 6.1 du Règlement de régie interne de l'UQO qui stipule que le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six (6) membres étudiants (article 6.1 d)) suivant leur désignation par l'AGE-UQO, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association à l'article 32 de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);

**ATTENDU** les six (6) désignations faites par l'AGE-UQO, lors d'une séance de son comité exécutif qui se tenait le 15 mai 2012, tel qu'il appert de l'extrait de cette résolution;

**ATTENDU** que les personnes proposées par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger, à la suite des vérifications effectuées dans ce sens par le secrétariat général;

**ATTENDU** que la durée des mandats est de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Sébastien Brunet, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres étudiants de la commission des études de l'Université, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 12 juin 2012 et se terminant le 11 juin 2014 :

- madame Chanelle Bellingham
- monsieur Xavier Blais
- monsieur Antonin Bouret
- monsieur Michaël Daudelin
- madame Janie Durand
- monsieur Shawn Goodman

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 362-CA-5490**

concernant la nomination d'un étudiant au comité exécutif de l'Université

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-deuxième réunion tenue le lundi 11 juin 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** qu'il y a actuellement un poste (étudiant) à combler au sein du comité exécutif;

**ATTENDU** l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'article 5 du Règlement de régie interne de l'Université concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

**ATTENDU** que le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un membre au comité exécutif afin de remplacer monsieur Maxime Rainville qui a démissionné comme membre du conseil d'administration, le 4 avril 2011;

**ATTENDU** la désignation par l'AGE-UQO, le 15 mai 2012, de deux étudiants pour siéger, à ce titre, au conseil d'administration et la décision de cette instance d'entériner ces désignations dans le cours de la présente séance, faisant de ces deux étudiants des membres en règle du conseil d'administration;

**ATTENDU** en conséquence, que l'un des deux étudiants nouvellement membres du conseil est éligible pour siéger au comité exécutif, pour un mandat dont la durée est de deux (2) ans, renouvelable;

**ATTENDU** l'intérêt exprimé en séance par monsieur Sébastien Brunet pour siéger en tant que membre du comité exécutif à titre d'étudiant;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER**, au comité exécutif, monsieur Sébastien Brunet, membre étudiant, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 12 juin 2012 au 11 juin 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général